

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 novembre, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BOULAY Jean Albert, Maire.

Mme Bénédicte KROVIARSKI-PORTEVIN a été élue secrétaire.

Convocation du 9 novembre 2023

PRESENTS : Mesdames KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, CARMINATI Catherine, Guylaine TOURNEAU, CABIROL Marie-Christine, Messieurs BOULAY Jean Albert, RIDOR Gérard, BIGOT Jacky, AMIOT Michel, M. BOURDON Jean-Marie, M. BEAUNÉ Christian, M. RIGOLLET Alain, M. ABDALLAH Georges,

ABSENTS ET EXCUSES : Mme LE GALL Céline donne pouvoir à Mme KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, M. THÉRET Jean-Pierre donne procuration à M. ABDALLAH Georges

ABSENTE : Mme BIGOT Laetitia

Nombre de membres du conseil : 15

Nombre de présents : 1

Nombre de votants : 14

Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2023

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du 2 octobre 2023.

2023-64 FONCTION PUBLIQUE : Retrait de la délibération 2023-61 suppression de postes permanents d'adjoints techniques

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité le retrait de la délibération 2023-61 relative à la suppression de postes permanents d'adjoints techniques sur la base de 5/35^{ème} et 24/35^{ème}, et prend note que celle-ci sera inscrite à un prochain conseil, dès réception de l'avis du Comité Social Territorial.

2023-65 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Dématérialisation des actes budgétaires

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- 1) la mise en place de l'envoi dématérialisé de tous les actes y compris les actes budgétaires, transmissibles au représentant de l'Etat via l'application ACTES,*
- 2) le choix de l'opérateur de transmission qui se porte sur l'opérateur actuellement utilisé par la collectivité à savoir la plateforme ACTES via Chambersign avec un certificat électronique RGS** (Eiducio)*
- 2) Autorise le Maire à signer la convention avec le préfet pour la transmission électronique de l'ensemble des actes de la collectivité.*

2023-66 FINANCES LOCALES : CAUE Appui aux communes – projet d'aménagement des abords de la salle associative

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- De poursuivre le projet d'aménagement des abords de la salle associative,*
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le CAUE*

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

- *Le remboursement de la somme de 31.80 € au membre de l'association qui a engagé les frais. Le remboursement se fera via un mandat auprès des services du SGC de Romorantin-Lanthenay.*